

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ *dot* /2024

Annaba le, 24/11/2024

Monsieur Drici yahia

Cité Charef 02 Bouteldja – El TARF-

OBJET : Mise en demeure N°02 Pour retard Exécution des Travaux.

Projet : Travaux Câble FO Pour Modernisation Groupe Scolaire_SRO 02

Bon de commande N° : 323 du 05/10/2024, ODS N° : 325 du 05/10/2024.

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, qui vous été confié dans le cadre du contrat d'adhésion à commande référencé : 03/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 29/02/24, et après une visite de vérification effectuée en date du 24/11/2024, il a été constaté que les travaux ne sont pas encore achevés et ce malgré l'écoulement du délai contractuel et la première mise en demeure N° 01 (Réf : DOT/SDT/DRA/RU/765/2024 du 29/10/2024) restée sans suite, le taux d'avancement est très faible.

A cet effet, je vous mets en demeure pour la deuxième fois et ce afin d'achever les travaux et le renforcement du chantier en moyens humains et matériels pour palier le retard enregistré ;

Un délai de 08 jours vous ai accordés afin de remédie à l'ensemble des défaillances constatées et honorer vos obligations contractuelles, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat.



25 نوفمبر 2024

Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba

Signé: TERKMANI Mohamed Riad